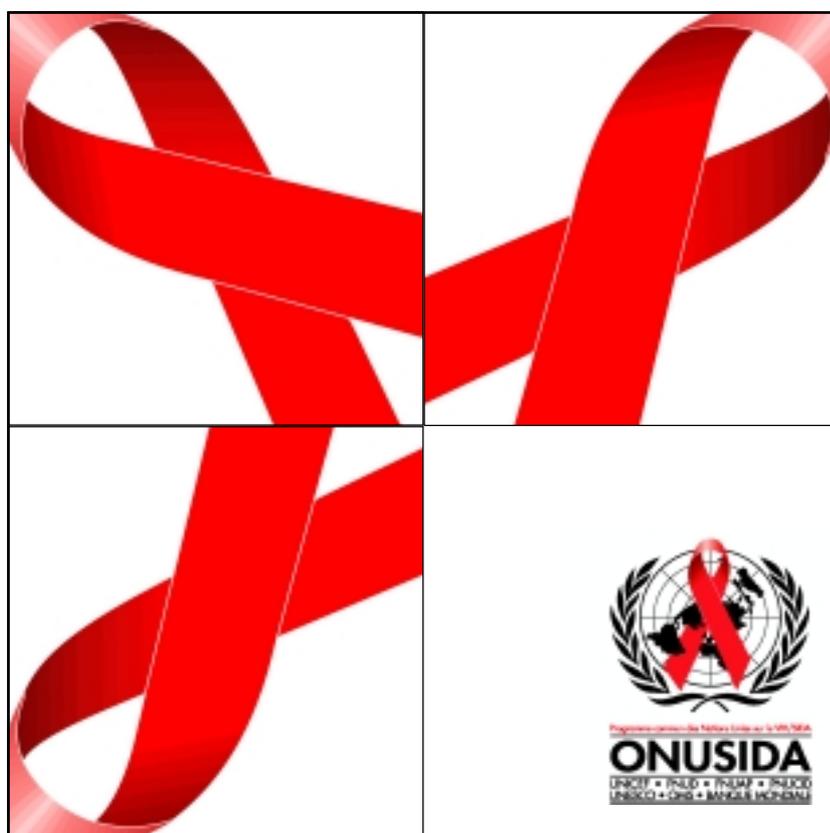


Conseil et test volontaires



ONUSIDA
Actualisation

Septembre 2000

ONUSIDA Collection Meilleures Pratiques

En Bref

Les services de conseil et de test volontaires du VIH/SIDA ont prouvé leur efficacité non seulement en ce qui concerne la prévention du VIH mais également l'accès aux soins des personnes séropositives. Grâce aux services de conseil et au test volontaires, toute personne a l'opportunité de prendre connaissance, de manière confidentielle, de sa séropositivité et de l'accepter. Elle bénéficiera également sur le long terme de conseils, d'un soutien émotionnel et de soins médicaux. Les personnes dont le test de dépistage a révélé la séropositivité peuvent bénéficier rapidement de soins et de diverses interventions destinées à traiter et/ou à prévenir l'apparition de maladies associées au VIH. Les femmes enceintes qui savent qu'elles sont infectées par le VIH peuvent prévenir la transmission du virus à leurs enfants. La connaissance de leur statut vis-à-vis du VIH peut également aider les gens à prendre les décisions qui leur permettront de se protéger et de protéger leurs partenaires sexuels. Une étude récente a montré que, dans le cadre de la prévention de la transmission du VIH, les services de conseil et de test volontaires sont des interventions d'un assez bon rapport coût-efficacité.

Un certain nombre de points sont à résoudre pour la mise en place et le développement des services de conseil et de test volontaires:

- **L'accès au conseil et au test volontaires demeure limité.** Parmi les pays les plus durement affectés par l'épidémie de VIH, beaucoup sont aussi les plus pauvres du monde. Souvent, la mise en place de services de conseil et de test volontaires n'est pas considérée comme une priorité du fait de son coût, des carences au niveau des infrastructures médicales, du manque de laboratoires et de personnel qualifié. Il est donc fréquent que les services de conseil et de test volontaires restent inaccessibles pour la plupart des gens dans les pays ayant la plus forte prévalence. C'est pourquoi il est important de souligner les avantages du conseil et du test volontaires, afin de promouvoir et élargir l'accès à de tels services.
- **Vers une plus grande efficacité des services de conseil et de test volontaires.** Des idées novatrices peuvent être développées afin de réduire les coûts du conseil et du test volontaires, comme le recours à des stratégies et à des méthodes moins onéreuses et plus efficaces. Améliorer l'information, l'éducation et la communication (IEC) afin de mettre en évidence les avantages du conseil et du test volontaires provoquer une prise de conscience au niveau communautaire peuvent permettre de réduire le temps à consacrer au conseil avant le test. Intégrer le conseil et le test volontaires au sein d'autres services sociaux ou de santé pourrait également provoquer une amélioration de l'accès et de l'efficacité ainsi qu'une réduction des coûts. Dans certains contextes, le financement social des services de conseil et de test volontaires s'est également avéré être une approche efficace.

Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) élabore actuellement une collection de dossiers sur l'infection à VIH/SIDA, les causes et conséquences de l'épidémie, et les meilleures pratiques dans le domaine de la prévention du SIDA, des soins et de l'appui aux malades. Un dossier sur un sujet précis comprend une publication courte destinée aux journalistes et aux dirigeants communautaires (Point de vue ONUSIDA); un résumé technique des questions, problèmes et solutions (Actualisation ONUSIDA); des études de cas du monde entier (Études de cas ONUSIDA – meilleures pratiques); un ensemble de matériels pour exposés; et une liste d'outils fondamentaux (rapports, articles, livres, vidéos, etc.) sur un sujet donné. Ces dossiers seront régulièrement actualisés.

Actualisation ONUSIDA et Point de vue sont publiés en anglais, en espagnol, en français et en russe. Les personnes intéressées peuvent obtenir un exemplaire gratuit de ces publications dans les Centres d'information de l'ONUSIDA. Pour trouver l'adresse du Centre le plus proche, rendez-vous sur l'Internet (<http://www.unaids.org>); adresse électronique de l'ONUSIDA (unaids@unaids.org), téléphone (+41 22 791 4651); envoyer le courrier au Centre d'Information de l'ONUSIDA, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse.

Conseil et test volontaires: Actualisation ONUSIDA. (Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA) : Actualisation). Genève: ONUSIDA, septembre 2000 (Version originale anglaise, Mai 2000)
I. ONUSIDA II. Série
1. Travailleurs bénévoles
2. Conseil
3. Syndrome d'immunodéficience acquise – diagnostic sérologique

ONUSIDA, Genève WC 503.6

- **Surmonter les obstacles au dépistage.** Dans certains pays où des services de conseil et de test volontaires ont été mis en place, on a constaté une certaine réticence des gens à pratiquer le test. Cette attitude pourrait s'expliquer par la crainte du rejet, de la stigmatisation et de la discrimination auxquels sont parfois soumises les personnes séropositives, ainsi que par l'absence de perception des avantages du dépistage. Afin de surmonter de tels obstacles, il est important de prouver l'efficacité des services de conseil et de test volontaires et de faire disparaître la stigmatisation et la discrimination afin de vaincre les réticences face au dépistage. Le rôle des services de conseil et de test volontaires doit s'inscrire dans le cadre d'une politique globale en matière de santé et avoir des liens avec les services de soins les plus importants en l'occurrence (comme la surveillance prénatale ou le traitement de la tuberculose). La structure des services de conseil et de test volontaires doit être souple et se fonder sur une véritable compréhension des besoins des communautés au service desquelles ils œuvrent. Ces services doivent être facilement accessibles et entretenir des liens étroits avec les organisations communautaires susceptibles de fournir des ressources au niveau de l'appui et des soins qu'ils ne seraient pas en mesure d'offrir à eux seuls.
- **Faire connaître les avantages des services de conseil et de test volontaires.** Jusqu'à une date récente, peu de données indiquaient que les services de conseil et de test volontaires pouvaient jouer un rôle important dans les changements de comportements sexuels et représenter une intervention d'un bon rapport coût-efficacité dans la réduction de la transmission du VIH. Des études sont désormais disponibles et montrent que ces services représentent une intervention relativement peu coûteuse pour la prévention de la transmission du VIH et qu'il permettent un accès plus rapide des personnes séropositives aux soins médicaux et aux thérapies de prévention. Ils offrent également l'opportunité de contribuer à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
- **Comprendre les besoins des groupes spécifiques.** Les services de conseil et de test volontaires devraient veiller à fournir des prestations aux groupes les plus vulnérables ou difficiles d'accès. La participation communautaire et la participation des personnes vivant avec le VIH est essentielle si l'on veut que ces services soient bien acceptés et adaptés aux besoins.

Que sont le conseil et le test volontaires ?

Le processus de conseil et de test volontaires consiste à fournir à un individu des conseils qui lui permettront de décider en toute connaissance de cause s'il désire être informé de son statut vis-à-vis du VIH. Cette démarche doit être entièrement laissée à la libre décision de la personne concernée et être assortie d'une absolue confidentialité.

Déclaration d'intention de l'ONUSIDA en matière de conseil et de test volontaires ⁽¹⁾

Les services de conseil et de test volontaires jouent un rôle capital au sein d'une large gamme de mesures destinées à la prévention et au soutien en matière de VIH/SIDA et ils doivent être encouragés. Pour l'individu, les avantages potentiels du conseil et de test volontaires incluent une amélioration des conditions sanitaires par le biais de conseils nutritionnels avisés et d'un accès rapide aux soins et au traitement et/ou à la prévention des maladies associées au VIH. Ils comprennent également un soutien émotionnel, une meilleure capacité à faire face à l'anxiété provoquée par le VIH, la prise de conscience qu'il existe des moyens permettant de diminuer les risques lors de la reproduction et de l'allaitement et une motivation visant à instaurer et maintenir des comportements plus sûrs dans le domaine de la vie sexuelle et de l'usage des drogues. Parmi les autres avantages, on notera une plus grande sécurité touchant les dons de sang.

Par conséquent, l'ONUSIDA encourage les pays à établir des politiques nationales formulées selon les grandes lignes suivantes:

- Rendre disponibles et accessibles des services de conseil et de test volontaires de bonne qualité et assurant une absolue confidentialité.

¹ ONUSIDA. *Politique de l'ONUSIDA relative au test et au conseil VIH*. Genève : ONUSIDA, 1997 (texte intégral de la déclaration)

Généralités

- S'assurer qu'il existe un consentement éclairé et une totale confidentialité au niveau des soins, de la recherche, du don de sang, de produits sanguins ou d'organes, ainsi que dans d'autres situations où l'identité d'un individu pourrait être reliée aux résultats de son test de dépistage du VIH.
- Renforcer les contrôles de qualité et se prémunir contre d'éventuels abus avant de commercialiser les trousseaux de prélèvement à domicile et les auto-tests à faire chez soi.
- Encourager la participation communautaire à la surveillance sentinelle du VIH et aux enquêtes épidémiologiques.
- Décourager le test obligatoire.

Le processus de conseil et de test volontaires

Le conseil VIH a été défini comme « un dialogue confidentiel entre un client et un soignant en vue de permettre au client de surmonter le stress et de prendre des décisions personnelles par rapport au VIH/SIDA. Le conseil consiste notamment à évaluer le risque personnel de transmission du VIH et à faciliter l'adoption d'un comportement préventif. »² Les objectifs du conseil sont la prévention de la transmission du VIH et le soutien émotionnel des personnes qui réfléchissent à la question du test – qu'il s'agisse de les aider à prendre une décision afin de savoir si elles souhaitent faire le test ou de leur fournir un soutien et de faciliter leur prise de décision après le test. Avec le consentement du client, le conseil peut être étendu au conjoint et/ou aux autres partenaires sexuels ainsi qu'aux membres de la famille susceptibles d'apporter un soutien ou à des amis de

confiance, si le vœu en est émis. Les conseillers peuvent être issus de différents milieux: agents de santé, travailleurs sociaux, simples volontaires, personnes vivant avec le VIH, membres de la communauté tels que des enseignants, aînés au sein des villages ou encore travailleurs/dignitaires religieux.

Les séances de conseil peuvent avoir lieu n'importe où, pourvu qu'il s'agisse d'un endroit assurant une certaine confidentialité et permettant des conversations autour de questions sexuelles et de préoccupations personnelles. Le conseil doit être adapté au client et répondre à ses besoins et à sa situation spécifiques.

Dans certains cas, le conseil en matière de VIH est disponible sans le test. Cette situation peut permettre d'encourager des changements dans les comportements sexuels à risques. Dans une zone rurale, une activité de conseil au niveau communautaire a permis un fort accroissement du recours à des préservatifs parmi les adultes.³

Le test volontaire

Le test du VIH peut entraîner des implications et des conséquences très importantes pour la personne qui l'a subi. Bien qu'il existe de nombreux avantages au fait de connaître son statut vis-à-vis du VIH, le VIH représente, dans de nombreuses communautés, une cause de stigmatisation. Cela peut conduire, pour certaines des personnes testées, à des conséquences négatives. La stigmatisation peut devenir une véritable barrière à l'accès aux soins, à la fourniture de soutien et à la prévention de la transmission du VIH à d'autres personnes. C'est pourquoi l'ONUSIDA préconise que le dépistage soit

volontaire et que le conseil et le test volontaires soient accompagnés d'activités visant à atténuer la stigmatisation.

Confidentialité

De nombreuses personnes ont peur de recourir à des services relatifs au VIH parce qu'elles craignent la stigmatisation et la discrimination de la part de leur famille et de leur communauté. Les services de conseil et de test volontaires doivent, par conséquent, veiller à respecter le besoin de confidentialité des individus. La confiance entre le conseiller et le client renforce l'adhésion aux soins ainsi que le dialogue autour de la prévention du VIH. Dans les cas où des personnes séropositives pourraient être confrontées à la discrimination, à la violence et à des agressions, la confidentialité est très importante. Parfois, la personne ayant recours à des services de conseil et de test volontaires demande qu'un partenaire, une personne de sa famille ou un ami soit présent. Cette confidentialité partagée est tout à fait appropriée et souvent très bénéfique.

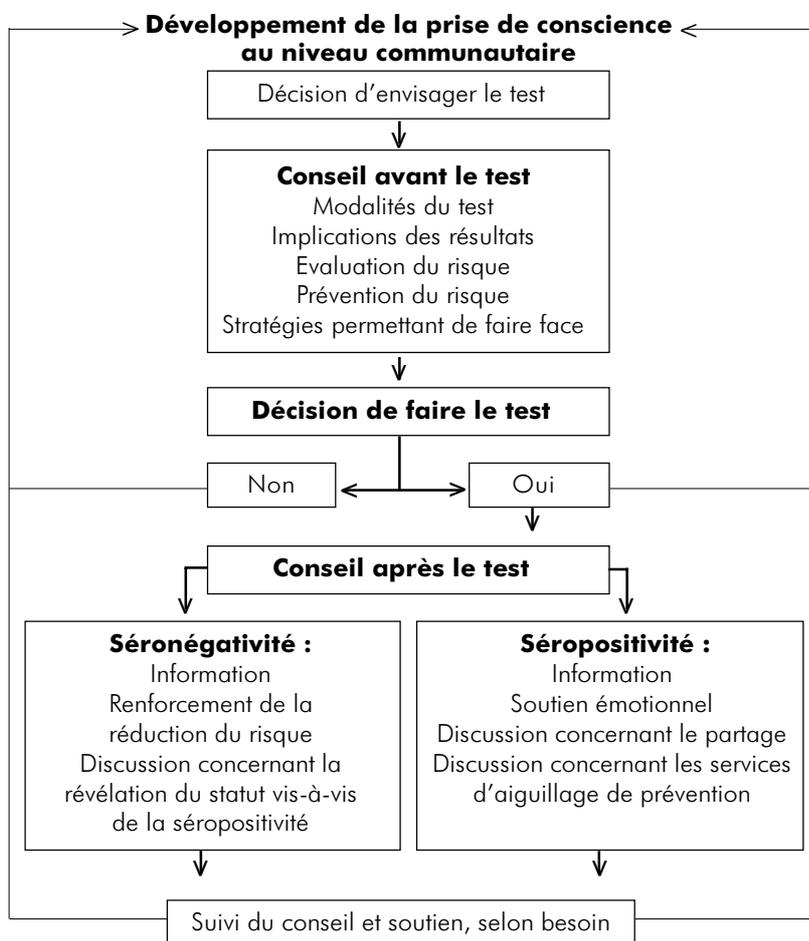
Le processus de conseil

Le processus de conseil et de test volontaires se déroule en trois phases : le conseil avant le test, le conseil après le test et la phase de suivi. Le conseil VIH tient compte des besoins des personnes et peut s'adresser à des individus, à des couples, à des familles et à des enfants. Il doit en outre être adapté aux besoins et aux capacités de l'environnement dans lequel il est délivré. Le contenu et l'approche peuvent varier considérablement selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes, ou en fonction des

² OMS. *Le conseil VIH/SIDA : un élément clé de la prise en charge. Guide conçu pour les décideurs, les planificateurs et les responsables de la mise en œuvre d'activités de conseil.* Genève. Organisation mondiale de la Santé/GPA, 1995.

³ Mugula F et al. A community-based counselling service as a potential outlet for condom distribution. *Abstract WeD834, Neuvième Conférence internationale sur le SIDA et les MST en Afrique, Kampala, Ouganda, 1995.*

Figure 1 : le conseil avant le test et après le test



Le conseil avant le test

Un conseil devrait être proposé avant le test. De manière idéale, le conseiller prépare la personne en lui expliquant en quoi consiste un test VIH et veille à rectifier les idées reçues et les informations fausses concernant le VIH/SIDA. Il peut aussi définir les risques encourus par le client en fonction de son profil personnel, et engager un dialogue concernant sa sexualité, ses relations, ses comportements sexuels ou relatifs à la consommation de drogues qui pourraient accroître le risque d'infection, tout en soulignant les méthodes de prévention du risque d'infection à VIH. Enfin, il explique ce que peut signifier la connaissance de son statut vis-à-vis du VIH et comment faire face à cette nouvelle information. Certaines informations concernant le VIH ainsi que le conseil et le test volontaires peuvent être données à des groupes. Cette méthode permet de réduire les coûts et peut être renforcée par la distribution de documents. Néanmoins, il est important que toute personne ayant besoin des services de conseil et de test volontaires puisse accéder à un conseil individuel avant le test.

Les personnes qui ne souhaitent pas bénéficier d'un conseil avant le test ne doivent pas se voir retirer la possibilité de faire un test VIH de leur plein gré (par exemple, il est possible que des personnes qui ont bénéficié de services de conseil et de test volontaires désirent faire un test mais qu'elles ne veuillent pas recevoir davantage de conseils avant le test). Par contre, avant le test, le consentement éclairé de la personne est toujours requis et il est considéré comme une nécessité au plan éthique.

différents groupes tels que les jeunes, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les utilisateurs de drogues injectables, les professionnel(le)s du sexe. Le contenu et l'approche peuvent également refléter le contexte de l'intervention, comme par exemple le conseil associé à des interventions spécifiques dans le cadre d'une thérapie de prévention de la tuberculose ou de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

Le fait d'établir de bonnes relations et de faire preuve de respect et de compréhension facilitera la résolution des problèmes dans des circonstances difficiles. La manière dont laquelle une personne est informée de sa séropositivité est très importante dans son acceptation de cette nouvelle.

De manière idéale, dans le cadre du conseil et du test volontaires, la fonction de conseil comprend au moins deux phases (le conseil avant le test et le conseil après le test). D'autres rencontres peuvent être proposées avant ou après le test ou pendant la période où la personne attend ses résultats.

Généralités

Le conseil après le test

Le conseil après le test devrait toujours être proposé. Le but principal de ces séances est d'aider la personne à comprendre les résultats du test et de préparer son adaptation à son statut vis-à-vis du VIH, que celui-ci soit négatif ou positif.

Si le test est positif, le conseiller doit l'annoncer à la personne clairement et avec délicatesse, en offrant un soutien affectif et en discutant avec elle des meilleurs moyens de faire face. Au cours de cet entretien, le conseiller doit s'assurer que la personne bénéficie d'un soutien émotionnel immédiat de la part d'un partenaire, d'un ami ou d'un membre de sa famille. Lorsque qu'il sent qu'elle est prête, le conseiller peut l'informer sur les services susceptibles de l'aider à accepter sa séropositivité et à envisager l'avenir avec confiance. Pouvoir parler d'un résultat positif avec un partenaire, un ami ou un membre de la famille en qui l'on a confiance est souvent bénéfique et certaines personnes souhaitent parfois que quelqu'un les accompagne aux séances de conseil. La question de la prévention de la transmission du VIH à des partenaires sexuels non infectés ou non testés peut être également abordée. Le fait d'informer un partenaire sexuel de son statut vis-à-vis du VIH est important car il permet une sexualité à moindre risque et l'on ne saurait trop encourager cette attitude. Il convient cependant de signaler que celle-ci peut se révéler impossible dans certains cas, notamment pour les femmes, qui doivent parfois faire face à des mauvais traitements ou à

l'abandon si leur séropositivité vient à être connue.

Le conseil revêt également une grande importance quand le résultat du test est négatif. Tandis que le client va probablement se sentir soulagé, le conseiller doit souligner différents points. Il doit aborder la question des changements de comportement susceptibles d'aider le client à demeurer séronégatif: sexualité à moindre risque grâce au recours à des préservatifs et à d'autres méthodes de réduction du risque. Le conseiller peut également motiver le client à adopter et conserver des pratiques nouvelles, plus sûres, et l'encourager à maintenir ces changements de comportement. Pour parvenir à ce résultat, il conviendra peut-être de l'aiguiller vers des services de conseil assurant un suivi, vers des groupes de soutien ou des services de soins spécialisés.

Au cours de la période sérologiquement muette (environ 4 à 6 semaines immédiatement après qu'une personne a été infectée), les anticorps anti-VIH ne sont pas toujours détectables. Ainsi, un résultat négatif reçu pendant cette période peut ne pas signifier que le client est réellement séronégatif. Il conviendra de refaire un nouveau test un à trois mois plus tard.

Conseil, soins et soutien après le test

Les services de conseil et de test volontaires devraient offrir l'opportunité d'un suivi au niveau du conseil pour les personnes testées, qu'elles soient séropositives ou non. Pour les personnes séropositives, le conseil devrait faire partie intégrante des

services de soins et de soutien. Le conseil, les soins et le soutien devraient également être offerts aux personnes qui ne sont peut-être pas infectées mais que le VIH affecte – comme la famille et les amis des personnes vivant avec le VIH⁴.

Le dépistage du VIH

Traditionnellement, le diagnostic d'infection à VIH se fait par la détection d'anticorps anti-VIH. La technologie diagnostique a évolué rapidement depuis que les premiers tests d'anticorps ont été commercialisés en 1985. Aujourd'hui, une large gamme de différents tests d'anticorps anti-VIH sont disponibles, y compris les tests ELISA fondés sur différents principes, ainsi que de nombreux nouveaux tests de dépistage plus rapides et plus récents⁵. La plupart des tests détectent les anticorps anti-VIH dans le sérum ou le plasma mais il existe également des tests qui effectuent des analyses à partir de sang total, de taches de sang séché, de salive et d'urine⁶.

Le conseil et le test volontaires en tant que voie d'accès à la prévention et aux soins

Le conseil et le test volontaires permettent d'accéder tant à la prévention du VIH qu'aux soins liés au VIH. Les personnes dont le test est positif peuvent bénéficier rapidement d'une large gamme de services tels que les soins médicaux et un soutien émotionnel et social durable. Les personnes dont le test est négatif peuvent obtenir des conseils, des directives et un soutien qui les aideront à rester séronégatives.

⁴ Guide de la formation au conseil VIH/SIDA. Genève, OMS/GPA, 1994

⁵ Importance des tests simples/rapides pour la recherche du VIH: Recommandations de l'OMS, Relevé épidémiologique hebdomadaire 73 (42) : 321-328, octobre 1998.

⁶ ONUSIDA. Les méthodes de dépistage du VIH. Actualisation de l'ONUSIDA, Genève, ONUSIDA, novembre 1997.

L'accès aux soins médicaux

Les services de soins de santé peuvent adresser les personnes, particulièrement celles atteintes de maladies symptomatiques, à des services de conseil et de test volontaires afin d'obtenir une aide supplémentaire. Grâce à la collaboration et aux systèmes d'aiguillage, les personnes vivant avec le VIH peuvent recevoir des soins médicaux appropriés, y compris des soins à domicile ainsi que des soins palliatifs et de soutien. D'autres services de soins, comme ceux traitant la tuberculose, ont également avantage à travailler en étroite collaboration avec les services de conseil et de test volontaires. Les personnes bénéficiant de ces services peuvent subir des tests de dépistage de la tuberculose et bénéficier de soins adaptés. Il est également possible de leur proposer un traitement de prévention de la tuberculose, si l'examen systématique est négatif. Les services de traitement de la tuberculose peuvent adresser les personnes aux services de conseil et de test volontaires. Cette démarche peut revêtir une importance particulière dans les pays où la double infection est courante – c'est-à-dire lorsque près de 70 % des personnes souffrant de la tuberculose sont également séropositives et que la tuberculose est l'une des principales causes de morbidité et de mortalité pour les personnes vivant avec le VIH ⁷. La prévention ou le traitement précoce de la tuberculose pour les personnes vivant avec le VIH peut représenter une intervention efficace et peu coûteuse.

L'accès à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Un nombre croissant de pays proposent désormais des interventions dans le domaine de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Soit les services prénatals proposent le conseil et le test volontaires, soit des liens étroits sont entretenus avec ces services. Il est important que les femmes bénéficiant du conseil et du test volontaires dans ce contexte aient suffisamment de temps pour parler de leurs besoins personnels, pas seulement des questions liées à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Il faut également qu'il existe des liens avec les services pouvant fournir un soutien et des soins à plus long terme pour les femmes vivant avec le VIH.

Lorsque, au sein des services prénatals et dans le cadre de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, des femmes bénéficient d'un conseil, il convient d'apporter une attention particulière aux points suivants :

- le conseil concernant les modes d'alimentation des nourrissons
- le conseil concernant les modes de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- le conseil en matière de planification familiale
- pour les femmes séropositives, un aiguillage vers les services de soins médicaux et les unités de soutien émotionnel
- pour les femmes séronégatives, le conseil en matière de prévention de l'infection à VIH au cours de la grossesse et de l'allaitement

- le conseil concernant les avantages et les inconvénients liés à la révélation de son statut vis-à-vis du VIH, particulièrement à son partenaire
- l'implication du partenaire au niveau du conseil et de la prise des décisions.

L'accès au soutien émotionnel et spirituel à long terme

Même si les besoins émotionnels immédiats sont assurés par les services de conseil et de test volontaires, il arrive que certaines personnes ressentent la nécessité d'un suivi à plus long terme, tant au niveau des soins que du soutien. Les conseillers devront avoir une bonne connaissance de tous les services auxquels les personnes peuvent accéder après le test. Il peut s'agir d'une aide spirituelle, de recours à des praticiens de la médecine traditionnelle ou à des groupes de soutien pour les personnes vivant avec le VIH.

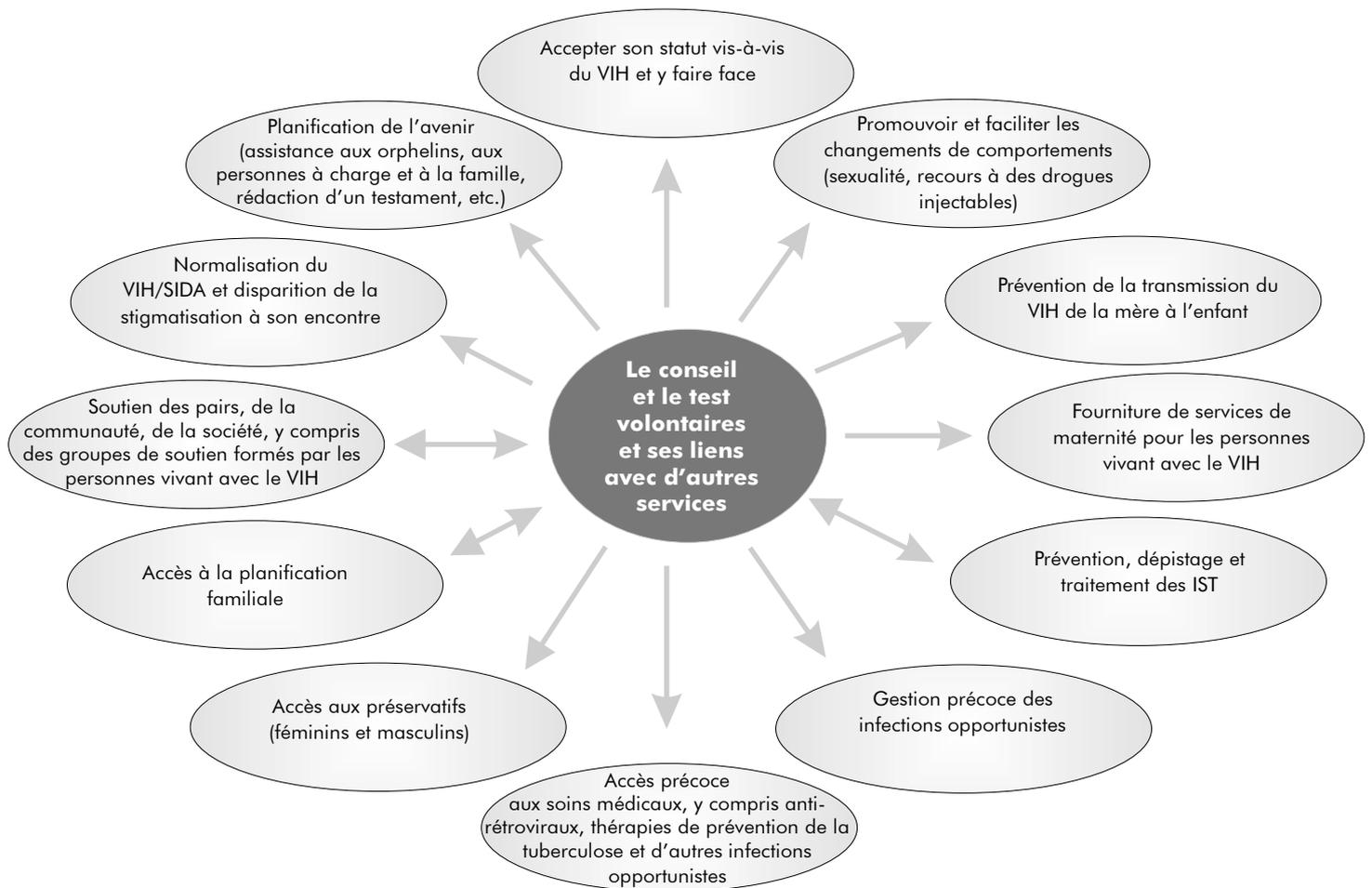
L'accès à un appui social

L'un des avantages des services de conseil et de test volontaires est qu'ils peuvent aider les personnes vivant avec le VIH à planifier leur avenir ainsi que celui des personnes dont elles ont la charge. Les conseillers doivent donc avoir des connaissances dans le domaine du droit et des services sociaux afin d'aider ces personnes à prendre des décisions. Un soutien matériel et financier est parfois réclamé; les conseillers doivent être en mesure d'indiquer les services disponibles, mêmes si ceux-ci sont souvent très limités dans les pays en développement.

⁷ Elliott A et al. *The impact of HIV on tuberculosis in Zambia : a cross sectional study. British Medical Journal, 1990, 301 : 412 – 415.*

Généralités

Figure 2: Le conseil et test volontaires en tant que voie d'accès à la prévention et aux soins



IST - infections sexuellement transmissibles

L'accès au conseil et au test volontaires demeure limité.

Dans de nombreux pays en développement, les services de conseil et de test volontaires n'ont pas été considérés comme une priorité dans les programmes de soins et de prévention du VIH. Par conséquent, ils n'ont pas été largement rendus disponibles pour les raisons suivantes :

- complexité de l'intervention
- coûts relativement élevés des différentes composantes
- manque de preuves de l'efficacité de ces services dans la diminution de la transmission du VIH
- manque de preuves du bon rapport coût-efficacité mesuré en fonction du nombre de cas de VIH déclarés.

Etant donné qu'il est parfois difficile de mesurer l'impact du conseil sur les changements de comportements, on peut comprendre qu'il n'est pas aisé d'évaluer les effets du conseil et du test volontaires, du fait de la complexité des relations et des comportements sexuels – ainsi que des facteurs qui y sont liés comme les inégalités entre les sexes ou l'absence de responsabilisation des femmes dans les contextes à forte prévalence. Par conséquent, dans les pays aux ressources très limitées, il arrive que les services de conseil et de test volontaires ne soient pas particulièrement prioritaires dans les planifications des gouvernements. Les services de conseil risquent alors de ne pas obtenir un aval officiel et qu'ils manquent alors des ressources et du soutien nécessaires pour être mis en place de manière efficace. Les preneurs de décision peuvent également douter de l'intérêt des services de

conseil et de test volontaires là où l'accès aux soins médicaux est très limité.

Vers une plus grande efficacité des services de conseil et de test volontaires

Même lorsque le conseil et le test volontaires sont considérés comme importants, leur mise en place à grande échelle est souvent limitée par des carences dans les domaines suivants : financements, infrastructures, personnel formé et nommé, politiques clairement définies en matière de personnel et de service. Les conseillers ont souvent d'autres fonctions au sein d'un système de soins de santé – travail social, soins infirmiers – ce qui diminue d'autant le temps qu'ils peuvent consacrer au conseil afin que celui-ci s'intègre entièrement au processus de dépistage du VIH. Lorsque le personnel n'est pas en nombre suffisant ou qu'il n'existe pas de politique garantissant que le conseil constitue une véritable priorité, il est fréquent que le conseil avant et après le test soit totalement inexistant ou qu'il soit prodigué tellement rapidement que les clients ne bénéficient pas du temps et de l'attention dont ils ont besoin.

La préparation inadéquate des locaux dans lesquels sont installés les services de conseil et de test volontaires peut également générer certains problèmes. Des difficultés peuvent, en effet, en découler : problèmes de confidentialité au cours des séances de conseil, heures d'ouverture inadaptées ou difficultés physiques d'accès aux locaux. Les clients peuvent se sentir intimidés par le personnel d'accueil ou avoir des craintes au niveau de la confidentialité des résultats de leurs tests.

L'épuisement psychologique – c'est-à-dire la fatigue émotionnelle qui apparaît lorsqu'un conseiller a atteint ses limites dans sa gestion du VIH et du stress émotionnel qui y est rattaché – peut provoquer des changements de conseillers relativement rapides. Cela est particulièrement vrai dans les régions à forte prévalence où il est parfois nécessaire d'annoncer « la mauvaise nouvelle » plusieurs fois par jour. Les services de conseil et de test volontaires efficaces doivent trouver des manières d'assurer un encadrement et un suivi de qualité dans l'appui aux conseillers, et les aider à faire face à l'épuisement psychologique de manière à conserver leur motivation.

Surmonter les obstacles au dépistage

Bien que l'accès au conseil et au test volontaires soit de plus en plus important dans les pays en développement et dans les pays à revenus moyens, de nombreuses personnes manifestent encore des réticences face au test. Différents facteurs peuvent être impliqués dans cette attitude et il est important de les prendre en compte pour mieux assurer la prévention et le soin.

Stigmatisation – Le VIH fait l'objet d'une forte stigmatisation dans de nombreux pays et les personnes vivant avec le VIH peuvent être victimes de rejet social et de la discrimination⁸. Dans les pays à faible prévalence ou dans les endroits où le VIH est considéré comme un problème touchant les groupes marginalisés, le rejet par les familles ou les communautés peut constituer une réaction courante. Cette peur du rejet ou de la stigmatisation est une raison fréquente de refus du test.

⁸ Karim Q., Karim S., Soldan K., Zondi M. (1995) Reducing the stigma if HIV infection among South African sex workers: socio-economic and gender barriers. *American Journal of Public Health* 85 (11): 1521-5.

Les réponses

Inégalités entre les hommes et les femmes

– Le besoin de protection et de soutien des femmes mises en danger par un test positif doit être pris en considération lors de la mise en place des services de conseil et de test volontaires. En Zambie, les femmes déclarent qu'il est considéré comme honteux d'être séropositive et que, si ce statut vient à être connu, elles feront l'objet d'une discrimination. Des études effectuées au Kenya ont également montré que les femmes peuvent être particulièrement vulnérables après une séance de conseil et de test volontaires et que, dans certains cas, elles avaient perdu leur maison et leurs enfants ou qu'elles avaient été battues ou maltraitées par leur mari ou partenaire lorsque leur séropositivité avait été dévoilée.⁹

Discrimination – Dans certains pays, des personnes vivant avec le VIH font l'objet de discrimination au travail ou dans le contexte de l'éducation. Il est donc nécessaire d'instaurer des lois pour éviter de telles situations, sinon les gens auront d'immenses réticences à s'adresser à des services de conseil et de test volontaires.

Les réponses:

Faire connaître les avantages des services de conseil et de test volontaires

Même dans les zones où les services de conseil et de test volontaires sont disponibles, il est fréquent que ceux-ci soient mal compris. L'un des obstacles les plus courants au conseil et au test volontaires est que les gens n'en voient pas l'intérêt.¹⁰ Lorsque le conseil et le test volontaires sont liés à un service de soin et que des efforts sont faits pour améliorer les services médicaux destinés aux personnes vivant avec le VIH, les obstacles au test s'en trouvent diminués. Le fait de proposer des interventions dans le cadre de la prévention de la transmission du VIH de la mère à

l'enfant semble aussi présenter un intérêt important pour le conseil et le test volontaires.

Comprendre les besoins des groupes spécifiques

L'épidémie de VIH n'affecte pas tous les secteurs de la société de manière égale, pas plus qu'elle ne touche tous les gens de la même façon au sein d'un pays ou d'une ville. Certains groupes sont particulièrement vulnérables au VIH pour différentes raisons telles que l'âge, la profession ou les comportements spécifiques à risques. Par exemple, dans l'ex-Union soviétique, le VIH est un problème important parmi les consommateurs de drogues injectables, alors que la prévalence du VIH dans la population en général est plutôt faible. Il peut donc être plus utile de cibler les ressources et de financer en priorité le conseil et le test volontaires destinés aux consommateurs de drogues injectables plutôt que de proposer ce type de services à la population dans son ensemble. Les services de conseil et de test volontaires qui sont acceptables pour un groupe – par exemple, pour les hommes qui ont recours à des professionnelles du sexe – peuvent ne pas être adaptés à un autre groupe, tel que les professionnelles du sexe elles-mêmes. Il se peut que des techniques rapides d'analyse des besoins potentiels des clients pour une zone précise existent et qu'elles soient relativement peu coûteuses et simples à mettre en œuvre. Mais les capacités de gestion au niveau local sont parfois insuffisantes ou inadéquates et ne permettent pas de créer des services capables de mettre à profit les données

⁹ Temmerman M. et al. The right not to know HIV-test results. *Lancet*, 1994, 345:696-697

¹⁰ Baggaley R., et al. *Barriers to HIV counselling and testing (VCT) in Chawama*, 1995, Lusaka, Zambie, Neuvième Conférence internationale sur le SIDA et les MST en Afrique, Décembre 1995

collectées lors de l'évaluation des besoins.

Elargir l'accès au conseil et au test volontaires

Afin d'assurer la promotion et le développement des services de conseil et de test volontaires, il est important de faire connaître leur utilité dans les domaines suivants:

- réduction de la transmission du VIH
- amélioration de l'accès aux soins médicaux et sociaux
- encouragement des interventions de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant
- amélioration de la capacité des personnes infectées à faire face au VIH.

Plusieurs études ont montré que le conseil et le test volontaires peuvent contribuer à la prévention de la transmission du VIH chez les couples ayant des statuts sérologiquement différents. D'autres études font apparaître des changements majeurs chez les individus après un conseil et un test volontaires. Une étude multi-site récente, menée au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et à Trinité-et-Tobago a fourni des données sur le rôle du conseil et du test volontaires dans la prévention du VIH et a démontré qu'il était d'un bon rapport coût-efficacité comparativement à d'autres interventions de prévention du VIH¹¹. Cette étude a démontré que le conseil et le test volontaires faisaient chuter de manière sensible le risque au niveau du comportement sexuel –

plus précisément, lors de relations sexuelles non protégées avec des partenaires sexuel(le)s ayant déjà eu d'autres expériences ou avec des professionnel(le)s du sexe, ainsi que dans des couples qui ont été testés et conseillés ensemble. En outre, le conseil et le test volontaires n'entraînent pas d'augmentation des effets négatifs, comme la stigmatisation ou la dissolution des relations. L'étude montre également que le conseil et le test volontaires peuvent être d'un bon rapport coût-efficacité en termes de coût par cas d'infection à VIH évité. Dans le cadre du conseil et du test volontaires, le coût moyen par personne est de \$29 en République-Unie de Tanzanie et de \$27 au Kenya. Ce montant atteint le meilleur rapport coût-efficacité lorsqu'il est affecté à des personnes séropositives, à des couples et à des femmes.

Divers exemples montrent que les services de conseil et de test volontaires facilitent l'accès des personnes à des services médicaux et sociaux appropriés¹². Dans les pays industrialisés, le conseil et le test volontaires permettent aux personnes concernées d'accéder aux antirétroviraux plus rapidement. Il en découle une diminution de la morbidité associée au VIH. Dans les pays en développement, les personnes vivant avec le VIH/SIDA peuvent avoir accès à un traitement de prévention de la tuberculose et à des soins de santé ciblés.

Si les femmes enceintes doivent avoir accès aux interventions de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, il est important qu'elles connaissent et

qu'elles comprennent leur statut vis-à-vis du VIH. Les services de conseil et de test volontaires associés à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant sont bien acceptés dans certains contextes.¹³ Toutefois, il existe des obstacles aux services de conseil et de test volontaires dans les services prénatals qui n'associent pas un suivi au niveau du soin et du soutien pour les femmes enceintes.

Réduire les coûts du conseil et du test volontaires

Le coût du test VIH a diminué de manière significative au cours des dix dernières années, étant donné que des méthodes de dépistage moins coûteuses ont été commercialisées. Il existe désormais des tests simples et rapides qui ne nécessitent pas de matériel de laboratoire complexe ou de personnel hautement qualifié. Ces facteurs pourraient permettre au test VIH d'être encore plus facilement accessible et d'être pratiqué dans les régions rurales et dans des lieux situés en dehors des grandes villes.

Des approches novatrices peuvent être imaginées pour que la composante conseil des services de conseil et de test volontaires requière moins de personnel. Une éducation de groupe, préalable au conseil avant le test, peut réduire le temps nécessaire au conseil individuel et, par conséquent, en diminuer le coût. Parfois, le conseil peut être assuré par des volontaires ou des personnes ordinaires ayant reçu une formation et cela peut également contribuer à une réduction des coûts. Néanmoins, si l'on a recours à ce type de conseillers, il est impératif de leur assurer une

¹¹ Sweat ML et al. Cost-effectiveness of voluntary HIV-1 counselling and testing in reducing sexual transmission of HIV in Nairobi, Kenya, and Dar Es Salaam, Tanzania: the voluntary HIV-1 counselling and testing efficacy study. *Lancet*, juillet 2000

¹² WHO. TASSO Uganda, the inside story : Participatory evaluation of HIV/AIDS counselling, medical and social services, 1993-1994. Genève, OMS/Programme mondial de Lutte contre le SIDA, 1995

¹³ Bhat G et al. Same day HIV voluntary counselling and testing improves overall acceptability among prenatal women in Zambia, 1998. Abstract no. 33283, Douzième Conférence internationale sur le VIH/SIDA, Genève, Suisse

Les réponses

formation, un encadrement et un soutien adéquats. Faute de quoi, ces conseillers risquent de renoncer pour cause d'épuisement psychologique.

Le fait d'intégrer les services de

conseil et de test volontaires dans d'autres services sociaux et de santé peut aussi contribuer à réduire les coûts et rendre ces services disponibles pour une large gamme de personnes.

Le partage des coûts a été utilisé

dans certains pays afin d'aider à proposer un service plus suivi. Ainsi, en Ouganda, où le centre d'information sur le SIDA fournit des services de conseil et de test volontaires, les clients doivent participer à une partie des coûts. Une journée dans la semaine est

Pour des services efficaces de conseil et de test volontaires , il faut tenir compte des considérations suivantes:

- La localisation et les heures d'ouverture du service doivent s'adapter aux besoins de la communauté considérée. Le conseil et le test volontaires se pratiquent dans des centres de traitement des IST (infections sexuellement transmissibles), dans des services de consultation externe ou au sein des hôpitaux, mais également dans des centres spécialisés en conseil VIH.¹⁴ Des services de conseil et de test volontaires destinés aux professionnel(le)s du sexe, ainsi que des distributions de préservatifs, sont parfois assurés à proximité des boîtes de nuit et fonctionnent donc la nuit.¹⁵
- Les séances de conseil doivent être contrôlées afin de s'assurer qu'elles sont de bonne qualité. Avant qu'un client ne soit testé, il faut également veiller à ce que le consentement éclairé ait bien été demandé et que le conseil ait été proposé.
- Le conseil devrait toujours être intégré dans d'autres services, comme ceux de traitement des IST, la planification familiale ou les services prénatals. Les services de conseil à assise communautaire devraient être mis en place et élargis.
- Un système d'aiguillage doit être développé, en consultation avec les ONG, les organisations à assise communautaire, les directeurs d'hôpitaux et d'autres responsables de services, ainsi qu'avec les réseaux de personnes vivant avec le VIH et avec le SIDA. Des réunions régulières entre les fournisseurs de services devraient avoir lieu afin d'évaluer et d'améliorer le système d'aiguillage.
- Les conseillers doivent avoir une formation adaptée et bénéficier d'un encadrement et d'un soutien suivis afin de s'assurer qu'ils délivrent des conseils de qualité, qu'ils peuvent gérer leur stress et éviter l'épuisement psychologique. Le développement d'outils permettant de contrôler la qualité et le contenu du conseil ainsi que d'évaluer les besoins du conseiller serait utile.
- Il convient d'explorer des manières novatrices de mettre en place des services de conseil et de test volontaires et d'en améliorer l'accessibilité et la disponibilité. Les interventions destinées à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ont constitué un moyen d'accroître l'intérêt porté au conseil et au test volontaires et à le rendre plus largement accessible aux femmes et à leurs partenaires. L'information avant le test peut permettre une réduction des coûts et une diminution du personnel nécessaire au conseil et au test volontaires. Toutefois, le conseil individuel ou destiné à des couples doit également être disponible.
- De nouvelles méthodes de dépistage comme les tests simples et rapides faciliteront l'accès aux services de conseil et de test volontaires, surtout dans les zones rurales et celles où les équipements de laboratoire sont inexistantes. Le contrôle de la qualité, la formation de base et les systèmes d'approvisionnement doivent être organisés de manière à s'assurer que les services sont fournis de manière appropriée et sûre.
- Le recours aux tests VIH à domicile et aux auto-tests va probablement augmenter. Cela permettra un meilleur accès au conseil et au test volontaires des personnes qui sont réticentes à l'idée de se présenter dans des services officiels. Cependant, il est important qu'une information adaptée soit disponible en ce qui concerne les services de soutien à long terme et que la fourniture de tels services soit assurée.
- Il serait nécessaire de développer des liens entre le soutien dans les moments de crise, le conseil à long terme et les soins pour les personnes séropositives, ainsi que des stratégies destinées à permettre aux personnes séronégatives de le rester.

¹⁴ Sittitrai W. et Williams G. *Candles of Hope* : The AIDS Programme of the Thai Red Cross Society, Londres, TALC (Strategies for Hope N° 9), 1994.

¹⁵ Laga M. et al. Condom promotion, sexually transmitted diseases treatment and declining incidence of HIV-1 infection in female Zairian sex workers. *Lancet*, 1994, 344(8917):246-8.

réservée aux tests gratuits, afin que les personnes qui ne sont pas en mesure de payer puissent quand même avoir accès au conseil et au test volontaires. Lorsque cette pratique a été introduite, aucune diminution de la fréquentation des services n'a été enregistrée.

Le marketing social du conseil et du test volontaires a également été proposé en tant que moyen d'élargir l'accès à des services durables de conseil et de test volontaires. Cette méthode a été mise en place avec succès au Zimbabwe.

Combattre la stigmatisation et améliorer l'éducation et la prise de conscience

Dans les pays où la stigmatisation et la discrimination ont été combattues grâce à l'engagement politique et à des ressources financières, les services de conseil et de test volontaires ont constitué une composante importante de ce processus. Pourtant, dans de nombreuses communautés, le VIH est encore stigmatisé et le conseil et test volontaires ne sont pas considérés comme des éléments importants de la prévention et des soins relatifs au VIH. L'attitude de la société envers le VIH peut avoir un impact très important sur les choix individuels et, si les personnes dont la séropositivité est connue, sont soumises à la discrimination et à la stigmatisation, il est peu probable que le conseil et le test volontaires soient des interventions populaires. La stigmatisation et la discrimination doivent être combattues au niveau gouvernemental et dans les communautés.

Afin de fournir un service plus efficace, il serait nécessaire d'obtenir une plus grande

participation des personnes vivant avec le VIH à la mise en place et à la promotion du conseil et du test volontaires. L'efficacité de ces services sera encore plus grande si l'on fournit une éducation et si l'on en démontre les avantages.

Une législation destinée à protéger les droits des personnes vivant avec le VIH au niveau de l'emploi et de l'éducation et à éviter la discrimination doit être instaurée afin que les clients se sentent en sécurité lorsqu'ils décident de s'adresser à des services de conseil et de test volontaires. Il faut également décourager l'idée d'un dépistage obligatoire.

Même s'il existe certains avantages au niveau de la santé publique dans le fait de révéler le nom du partenaire, en faire une obligation lors du conseil et test volontaires n'a pas démontré son efficacité et peut même entraîner une discrimination du partenaire infecté.

Promotion des avantages du conseil et du test volontaires

Souvent, les avantages du conseil et du test volontaires ne sont pas bien connus et assez mal compris. La promotion de ces avantages devrait faire partie intégrante des programmes d'éducation en matière de VIH et des matériels d'information, d'éducation et de communication.

Il a été démontré dans de nombreux contextes le conseil et le test volontaires ne sont guère populaires lorsqu'il ne sont pas associés à des services de soin et

de soutien. Une politique explicite de soin et de soutien pour les personnes s'adressant à des services de conseil et de test volontaires devrait être développée conjointement à cette démarche.

Conseil et test volontaires à l'intention de groupes spécifiques

Lorsque des services de conseil et de test volontaires sont mis en place, il est important de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes et des communautés auxquelles ils sont destinés.

Le conseil et le test volontaires en vue de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant

Le conseil et le test peuvent profiter aux femmes qui sont enceintes ou qui veulent l'être. De manière idéale, les femmes devraient avoir accès au conseil et au test volontaires avant le début de leur grossesse, de manière à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur grossesse et la planification de leur famille. Pour les femmes dont le test est positif, le conseil peut les aider à décider d'avoir ou non des enfants et à explorer différentes options de planification au niveau familial. Pour les femmes qui sont déjà enceintes et dont le test est positif, les conseillers peuvent les aider à décider ou non de mettre un terme à leur grossesse si l'avortement se présente comme une solution sans danger, légale et acceptable. Pour les femmes qui choisissent de poursuivre le cours de leur grossesse, les conseillers peuvent discuter de l'utilité de certaines interventions, telles qu'un court traitement de zidovudine (également connue sous le nom d'AZT), afin de

¹⁶ ONUSIDA. Transmission du VIH de la mère à l'enfant. actualisation ONUSIDA. Genève, ONUSIDA, mars 1999.

Les réponses

réduire le risque de transmission du VIH au fœtus – lorsque ce médicament est disponible. Les choix concernant l'alimentation du nourrisson peuvent également être débattus.¹⁶ Lorsque cela est possible, et à condition que la femme soit d'accord, les deux partenaires devraient participer aux séances de conseil afin de pouvoir discuter et prendre ensemble les décisions concernant leurs enfants actuels ou à venir.

Les services de conseil destinés aux femmes ne devraient pas se limiter à ceux associés aux interventions de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Les services devraient refléter les multiples rôles et responsabilités des femmes et adopter une approche globale afin de répondre aux besoins de santé des femmes séropositives.

Le conseil et le test volontaires pour les couples

Le conseil et le test volontaires peuvent être fournis à des couples qui souhaitent participer à des sessions ensemble, avant et après le test. Cette approche s'est avérée bénéfique dans certains pays.^{17, 18} Au cours du conseil avant le test, les couples peuvent énoncer ce qu'ils se proposent de faire en fonction des résultats au test et se préparer ainsi aux résultats. Le conseil après le test aide le couple à comprendre les résultats du test VIH. Des résultats sérodifférents peuvent entraîner des difficultés particulières dans la relation. Le conseil peut aider le couple à surmonter les sentiments de colère ou d'amertume – qui, dans certains cas, peuvent engendrer de la violence, particulièrement envers les femmes. Le conseil est important pour aider les couples à accepter des pratiques sexuelles plus sûres,

afin d'éviter la transmission du VIH au partenaire non infecté.

Le conseil VIH à des couples peut également s'inscrire dans le cadre des conseils pré-matrimoniaux et se poursuivre après le test.

Le conseil et le test volontaires pour les enfants

Dans de nombreux pays, le VIH affecte un nombre croissant d'enfants. Il arrive que les enfants eux-mêmes soient infectés ou qu'ils fassent partie d'une famille dans laquelle un parent, ou les deux, sont soit infectés soit morts du SIDA.

Lorsque les enfants montrent des signes cliniques suggérant une éventuelle infection à VIH, le conseil et le test volontaires peuvent fournir un diagnostic de confirmation. Les séances de conseil peuvent inclure les deux parents et l'enfant lui-même. Les enfants séropositifs ont des besoins particuliers en matière de conseil, comme par exemple, comprendre leur propre maladie et y faire face, affronter la discrimination affichée par d'autres enfants ou des adultes ainsi que la maladie et la mort de membres infectés de leur famille. Les enfants séronégatifs qui sont affectés par le VIH par le biais de la maladie d'un parent, d'un frère ou d'une sœur ont également des besoins spécifiques de conseil afin de pouvoir faire face au traumatisme émotionnel de voir mourir ceux qu'ils aiment ainsi qu'à la stigmatisation sociale liée au VIH. D'autres enfants peuvent avoir besoin d'un conseil lié à des questions de développement personnel (comme la sexualité et le fait d'éviter les comportements à risques) ou d'aide pour

surmonter le traumatisme d'un abus sexuel qui les a mis en situation de risque face à l'infection à VIH. Dans tous les cas, le conseil fourni aux enfants doit recourir à des méthodes éducatives adaptées à leur âge.

Le conseil et le test volontaires destiné aux jeunes

Souvent, les adolescents sont particulièrement vulnérables à l'infection à VIH. Pour que les services de conseil et de test volontaires soient efficaces pour les jeunes gens, ils doivent prendre en compte le contexte social et émotionnel spécifiques aux jeunes – comme l'influence très forte de la pression exercée par les pairs (notamment en ce qui concerne la consommation de drogues ou d'alcool) ainsi que le développement de leur identité sexuelle et sociale. Ils doivent également être sensibles aux besoins des jeunes, proposés dans des contextes rassurants, sécurisants et facilement accessibles. Le conseil doit être adapté à l'âge, se fonder sur des exemples tirés de situations familiales et parlantes pour le jeune. Le vocabulaire utilisé ne doit pas être technique et rester simple à comprendre.

Pour certains jeunes, il peut être préférable que les services de conseil et de test volontaires soient anonymes. Néanmoins, il arrive que, selon les pays et les cultures, des obligations légales ou certaines attentes sociales empêchent les jeunes d'accéder à ces services sans avoir à en informer leurs parents et à obtenir leur consentement. Les services de conseil et de test volontaires doivent toujours prendre en compte toute loi concernant les droits et l'autonomie des mineurs

¹⁷ Allen S et al. Confidential HIV testing and condom promotion in Africa. *JAMA*, 1992, 8:3338-3343.

¹⁸ Allen S, Serufilira A, Gruber V. Pregnancy and contraceptive use among urban Rwandan women after HIV counselling and testing. *American Journal of Public Health*, 1993, 83:705-10.

ainsi que les responsabilités des parents envers leurs enfants, mais ils ne doivent jamais oublier que la confidentialité des paroles prononcées ainsi que la dignité des jeunes gens doivent être protégées et respectées.

Le conseil et le test volontaires pour les utilisateurs de drogues injectables

Les services qui s'adressent aux utilisateurs de drogues injectables doivent prendre en compte plusieurs facteurs. L'injection de drogue est une pratique illégale et socialement stigmatisée dans beaucoup de cultures. Parce que de nombreux utilisateurs de drogues ont fait l'expérience de la stigmatisation sociale et qu'ils ont déjà été confrontés à la loi, ils peuvent se méfier de services sociaux basés dans des hôpitaux ou dans des structures gouvernementales, voire éprouver des sentiments de crainte. Les services qui font partie de telles structures peuvent avoir des difficultés à convaincre les utilisateurs de drogues de rechercher le conseil et le test volontaires. Dans ce domaine, les programmes les plus efficaces sont ceux qui travaillent en coordination avec des services sociaux et de prévention du VIH déjà en place sur les lieux fréquentés par les utilisateurs de drogues. Ces programmes font appel à des travailleurs de proximité qui sont eux-mêmes d'anciens utilisateurs de drogues et qui comprennent les normes sociales, la culture et les valeurs des personnes vivant dans ce milieu. En outre, puisqu'ils ont déjà gagné la confiance de la communauté cible, les utilisateurs de drogues ne mettent pas en doute la crédibilité de leurs messages de prévention et de conseil. Lorsqu'ils ont reçu une

formation en conseil VIH, de tels travailleurs de proximité peuvent expliquer le test et l'importance qu'il y a à connaître son statut vis-à-vis du VIH en des termes qui sont familiers aux utilisateurs de drogues et que ceux-ci seront à même d'accepter.

Le rôle des conseillers VIH est de promouvoir la réduction du risque tant avant qu'après le test, mais ils doivent aussi comprendre que les utilisateurs de drogues injectables ne sont pas nécessairement disposés à modifier certains comportements comme le recours à la drogue ou des relations sexuelles non protégées. Il doivent donc faire porter la discussion sur des manières plus sûres de poursuivre ces comportements – comme le fait de ne pas partager des aiguilles ou de stériliser les aiguilles et les seringues avant de les partager – afin d'éviter que les clients ne soient infectés ou qu'ils ne transmettent leur infection à d'autres personnes.

Le conseil et le test volontaires destinés aux professionnel(le)s du sexe

Le conseil et le test volontaires destinés aux professionnel(le)s du sexe doit prendre en compte les problèmes liés à la stigmatisation et à l'illégalité associés aux rapports sexuels rémunérés, dans de nombreuses sociétés. Le commerce du sexe est un moyen de faire de l'argent. Or, mettre fin totalement ou partiellement à certains comportements à risque pourrait amoindrir la capacité de ceux qui le pratiquent à gagner leur vie. De plus, les professionnel(le)s du sexe peuvent être soumis(es) à des pressions considérables pour se livrer à des activités particulièrement risquées (par exemple, des relations sexuelles sans préservatif), que ce

soit pour des motivations financières ou par la coercition exercée par un client ou un souteneur. Les conseillers doivent comprendre ces enjeux et aider les professionnel(le)s du sexe à trouver des manières de contourner ou de réduire les obstacles auxquels ils se heurtent lorsqu'ils essaient de réduire le risque. Dans certains cas, les conseillers peuvent souhaiter travailler en étroite collaboration avec les organisations communautaires qui œuvrent à la responsabilisation des professionnel(le)s du sexe et qui les soutiennent dans leur désir de rester en bonne santé et de mener une vie exempte de risque.

Sélection d'outils fondamentaux

Baggaley R et al. HIV counselling and testing in Zambia: *The Kara Counselling experience*. SAFAIDS, 1998; **6**(2):2-9.

Kamenga MC et al. *The voluntary HIV-1 counselling and testing efficacy study: Design and methods*. AIDS and Behaviour, 2000; **4**(1):5-14.

Mugula F et al. *A community-based counselling service as a potential outlet for condom distribution*. Abstract WeD834, Neuvième Conférence internationale sur le SIDA et les MST en Afrique, Kampala, Ouganda, 1995.

Sittitrai W et Williams G. *Candles of Hope : The AIDS Programme of the Thai Red Cross Society*, Londres, TALC (Strategies for Hope N° 9), 1994.

Sweat ML et al. *Cost-effectiveness of voluntary HIV-1 counselling and testing in reducing sexual transmission of HIV in Nairobi, Kenya, and Dar Es Salaam, Tanzania: the voluntary HIV-1 counselling and testing efficacy study*. Lancet, juillet 2000.

ONUSIDA. *Caring for Carers, managing stress in those who care for people with HIV and AIDS*.

Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA. *Etude de cas*. Genève, ONUSIDA, mai 2000.

ONUSIDA. *Savoir, c'est pouvoir*, Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA. Etude de cas. Genève, ONUSIDA, mars 2000.

ONUSIDA. *Transmission du VIH de la mère à l'enfant*. Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA. Actualisation. Genève, ONUSIDA, mars 1999.

ONUSIDA. *Politique de l'ONUSIDA relative au test et au conseil VIH*. Genève : ONUSIDA, 1997. ONUSIDA/97.2. Cette déclaration préconise une amélioration de l'accès au conseil et au test VIH volontaires reposant sur le consentement éclairé et la confidentialité. Elle préconise également la mise en place de l'assurance de la qualité et de sauvegardes contre les abus potentiels.

ONUSIDA. *Tools for evaluating HIV voluntary counselling and testing*. Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA. Outils fondamentaux. Genève, ONUSIDA, mai 2000.

OMS. *Le conseil VIH/SIDA : un élément clé de la prise en charge*. Genève, Organisation mondiale

de la Santé, Programme mondial de Lutte contre le SIDA, 1995. OMS, 1995. WHO/GPA/TCO/HCS/95.15. Etudie les questions d'ordre programmatique et politique rattachées à la planification et à la création de services de conseil. Décrit le conseil, en le situant dans le contexte de l'action globale contre l'épidémie, ainsi que la façon dont le conseil s'organise.

OMS. *Recommandations concernant le choix et l'utilisation des tests de mise en évidence des anticorps anti-VIH*. *Relevé épidémiologique hebdomadaire* (1997) **72**:81-83.

Guide de la formation au conseil VIH/SIDA. Genève: OMS, 1994. WHO/GPA/TCO/HCS/94.9. Conçu à l'usage des formateurs des conseillers. Traite de la formation initiale et des cours de recyclage, pour ceux qui sont amenés à assumer des activités de conseil dans l'exercice de leur profession (infirmières, sages-femmes, travailleurs sociaux) et pour les spécialistes du conseil.

OMS. *Importance des tests simples/rapides pour la recherche du VIH*. *Relevé épidémiologique hebdomadaire* (1998) **73**:321-327.